



DIF (droit individuel à la formation)

DIF

Fiche n° 19.1

Depuis le 1er janvier 2015, le compte personnel de formation se substitue au DIF. Possibilité de mobiliser pendant 6 ans les heures non consommées au titre du DIF dans le cadre du compte personnel de formation (selon les règles applicables au CPF et non plus au DIF).

Fiche 18 sur
le CPF

Fiche pratique

